

Certificat médical - Accidents du travail et assimilés

Collaborateurs statutaires des Chemins de fer belges

Données d'identification de la victime

Nom et prénom : PARLIMONT NICOLAS
 Nr d'identification : 6205-8000-3
 Nr téléphone : 0495/2244 11
 e-mail : nicolas.parlimont@gmail.com

Collez une vignette de mutuelle

VOLET B - ABSENCE D'INCAPACITÉ OU INCAPACITÉ DE TRAVAIL TEMPORAIRE TOTALE

(SI L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL EST PARTIELLE, RÉFÉREZ-VOUS AU VOLET A)

a) Date et heure de l'EXAMEN.	J'ai examiné : <u>Parlimont Nicolas</u> le <u>1.10.25</u> à <u>14h00</u>
b) Date et heure de l'ACCIDENT.	suite à l'accident du travail dont il/elle a été victime le <u>10.12.24</u> àh....
c) LÉSIONS : nature, siège et origine probable des lésions	L'accident du travail a causé les lésions suivantes : <u>grosse fracture</u> <u>chondrolyse rotulière</u> Traitement et radiographies: <u>infiltrations infiltrations + smt + pap</u>
d) CONSEQUENCES	Ces lésions ont pour conséquence immédiate une : <input type="checkbox"/> Absence d'incapacité <input checked="" type="checkbox"/> Incapacité temporaire TOTALE du <u>1.10.25</u> au <u>31.10.25</u> Suites probables : <input type="checkbox"/> Incapacité totale définitive : <input type="checkbox"/> Décès
e) CERTIFICAT	Il s'agit d'un(e) : <input type="checkbox"/> Premier certificat <input checked="" type="checkbox"/> Prolongation <input type="checkbox"/> Rechute
f) ANTECEDENTS médicaux	En cas d'aggravation d'un éventuel état antérieur par l'accident du travail, décrivez ici l'état antérieur du patient :
g) LIEUX de soins.	La victime a été : <input checked="" type="checkbox"/> Soignée à domicile <input type="checkbox"/> Hospitalisée <input type="checkbox"/> Autre :

Rédigé le 01.10.25 à Lonjumeau
 N° téléphone:.....
 Signature et cachet

Dr. LUMEN EDDY
 Médecine générale
 1.58513.82.003
 Tél : 069/33.45.10

Lumen Eddy

Afin de faciliter les contacts qui pourraient être nécessaires dans le cadre de la gestion de votre dossier, vous avez la possibilité de nous communiquer vos coordonnées personnelles. Celles-ci sont exclusivement destinées au service chargé du traitement de votre dossier et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Elles seront traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel. Pour plus amples explications sur le sujet, nous vous renvoyons à la rubrique Réglementation > Déclaration sur le respect de la vie privée sur le site intranet HR Rail.